

IBM z Systems Trial Program: Cloud Service for Program Evaluation

En accédant au Service Cloud, en cliquant sur un bouton « Accepter » ou en utilisant le Service Cloud, le Client accepte les dispositions du présent Contrat. Si vous acceptez les présentes dispositions pour le compte du Client, vous certifiez et garantissez être dûment habilité à cet effet et avoir qualité pour engager le Client à respecter ces dispositions. Si vous n'acceptez pas ces dispositions, vous ne devez pas accéder au Service Cloud ou l'utiliser ou cliquer sur un bouton « Accepter ».

Le présent Descriptif de Services, le Contrat IBM Cloud Services applicable pour le pays du Client (disponible à l'adresse <http://ibm.com/terms>) et le Document de Transaction applicable constituent l'intégralité de l'accord régissant le Service Cloud.

1. Service Cloud

1.1 Offres

Le Client peut faire son choix parmi les offres disponibles ci-dessous.

1.1.1 IBM z Systems Trial Program: Cloud Service for Program Evaluation

IBM met à disposition le Service Cloud sous la forme d'un service de Prévisualisation pour une période limitée afin de permettre au Client d'évaluer les fonctionnalités et technologies de certains logiciels sur site IBM (« Logiciels »), spécifiés dans le Document de Transaction applicable. Le Client est autorisé à utiliser le Service Cloud pendant la période d'évaluation indiquée dans le Document de Transaction afin d'évaluer les fonctionnalités et technologies des Logiciels. Le Service Cloud inclut l'accès à d'autres logiciels, indiqués dans le Document de Transaction, qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'évaluation des Logiciels spécifiés et pendant la durée du Service Cloud. Il est possible que certaines fonctionnalités des Logiciels ne soient pas disponibles dans le Service Cloud ; par conséquent, leur utilisation dans un environnement de production ou à des fins commerciales n'est pas recommandée ou prise en charge. Toute tentative dans ce sens est entièrement aux risques et périls du Client. Pour continuer d'utiliser les Logiciels commercialisés à l'expiration de la période d'évaluation, le Client peut soumettre une commande pour le(s) Logiciel(s).

2. Fiches Techniques sur le Traitement et la Protection des Données

Le Service Cloud ne peut fournir qu'un ensemble limité de dispositifs et fonctions de l'offre commercialisée et peut ne pas être approprié à des fins de production ou en vue de l'utilisation d'un Contenu susceptible d'être réglementé. Le Client accepte que le Contenu ne comprenne pas de données à caractère personnel ou de données pouvant être soumises à une réglementation gouvernementale ou nécessitant des mesures de sécurité spécifiques, y compris des données auxquelles s'applique le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD). Si les parties acceptent qu'un Contenu comportant des données réglementées ou à caractère personnel est nécessaire pour permettre l'évaluation du Service Cloud, le Client et IBM conviendront au préalable par écrit de mesures de sécurité et d'autres mesures appropriées et modifieront le présent Contrat pour y inclure des clauses additionnelles relatives à la protection de données, y compris l'utilisation de l'Addendum d'IBM relatif au Traitement de Données (DPA), disponible à l'adresse <http://ibm.com/dpa>, ainsi qu'une Annexe DPA approuvée, dans la mesure où il s'applique aux données réglementées par le RGPD.

3. Niveaux de Service et Support Technique

3.1 Accord relatif aux Niveaux de Service

Les Accords relatifs aux Niveaux de Service ne sont pas applicables aux essais.

3.2 Support Technique

Le support technique n'est pas applicable aux essais.

4. Redevances

En général, l'utilisation du Service Cloud d'essai ne sera pas facturée, sauf indication contraire d'IBM ou d'un fournisseur de services tiers. Le Client s'engage à payer les taxes, des frais ou droits (y compris la

retenue à la source) dus au titre de l'importation ou de l'exportation, du transfert, de l'accès ou de l'utilisation d'un Service Cloud d'essai ou d'un service tiers.

5. Dispositions Additionnelles

Pour les Contrats de Services Cloud (ou des contrats Cloud de base équivalents) signés avant le 1e janvier 2019, les dispositions énoncées à l'adresse <https://www.ibm.com/acs> s'appliquent.

6. Dispositions dérogatoires

6.1 Suppression du Contenu

La disposition suivante prévaut sur toute disposition contraire dans les clauses « Contenu et protection des données » et « Durée et résiliation » des conditions cadre de Service Cloud entre les parties : Le Client est responsable de la suppression du Contenu qu'il souhaite conserver avant l'expiration ou la résiliation du Service Cloud. Le Contenu sera détruit à l'expiration ou la résiliation du Service Cloud.